

Le salon rouge du Stade des martyrs de la Pentecôte, à Kinshasa, a servi de cadre à cette activité. La RDC est le premier pays africain à avoir inscrit la Parité dans sa constitution. Hélas ! Sa mise en application souffre. Durant près d'une heure, Isabel Tshombe et Eve Bazaïba, respectivement Représentante personnelle du Chef de l'Etat au Conseil Permanent de la Francophonie et, Présidente de la Commission socio-culturelle à l'Assemblée nationale, ont enrôlé la congolaise dans cette démarche. Car, une femme épanouie fait le bonheur de sa société, ont-elles soutenu.

Dans son intervention, la représentante personnelle du Chef de l'Etat au Conseil Permanent de la Francophonie et Présidente de la commission ad hoc de rédaction des textes du XIVème Sommet de la Francophonie, Isabel Machik Tshombe a salué les efforts consentis par la congolaise pour son épanouissement. Bien que faible, sa participation à la gestion des affaires publiques prouve à suffisance qu'elle est capable de changer bien des choses. Palpant la situation, Isabel Tshombe a constaté que la femme n'accède pas à des postes de souveraineté. Elle est plus dans les affaires sociales. Donner une capacité juridique à la femme Prenant la parole en second lieu, la Présidente de la Commission socio-culturelle de l'Assemblée nationale, Eve Bazaïba a démontré que la parité n'est pas un combat déclaré contre les hommes.

Il s'agit de donner à la femme la capacité juridique. Les droits de femmes sont des droits humains consacrés dans la Constitution Congolaise, a-t-elle indiqué. Sans détours, la Députée nationale a lancé un appel au Sénat pour que la loi portant mise en oeuvre de la parité soit examinée en toute urgence pour sa promulgation par le Chef de l'Etat. Elle a saisi l'occasion pour faire part à l'opinion que le Sénat entendait mettre un accent sur les aspects juridiques et institutionnels. Les autres aspects devraient relever d'une autre disposition.

La RDC étant en processus de normalisation, la Députée nationale a jugé inopportune cette vision du Sénat. « Le contexte juridique congolais n'est pas prêt à recevoir autant des lois sur les femmes. Il est donc impérieux que cette loi prenne en compte tous les aspects de la femme », a-t-elle soutenu. Un changement des mentalités s'impose ! Pour remédier à cette situation, Isabel Tshombe a invité la congolaise à une prise de conscience au niveau de la famille qui est la cellule de base de la société.

« La promotion de la gente féminine doit être notre première préoccupation. Nous devons lutter

contre nos propres discriminations », a-t-elle lancé. Quant à la Députée nationale Eve Bazaïba, elle a insisté sur le changement des mentalités qui passe par le respect des droits de la femme que sont les droits humains. Par ailleurs, elle a appelé à la volonté politique du législateur et du pouvoir pour la mise en oeuvre de la parité en RDC.

Par Laetitia Mbuyi, Source: <http://fr.allafrica.com>